

Autres dénominations : Conducteur poids lourd / Conductrice poids lourd • Conducteur super lourd / Conductrice super lourd • Conducteur routier en transport de marchandises / Conductrice routière en transport de marchandises

Présentation du métier

Responsable de son camion et de sa marchandise, le conducteur routier de marchandises / la conductrice routière de marchandises a pour mission de transporter et de livrer les marchandises, en bon état et dans les délais.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle. Un CAP/BEP en conduite routière, service transport routier peut en faciliter l'accès.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimale Obligatoire -FIMO- sont exigés. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé.

Des habilitations spécifiques (certificats de formation ADR) peuvent être requises selon les produits transportés (produits pétroliers, radioactifs, ...) définis par un code ONU.

Une bonne condition physique (acuité visuelle, auditive, réflexes, ...) est requise.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peut(ven)t être requis.

La pratique d'une langue étrangère peut être demandée pour le transport à l'international.

Compétences professionnelles

- Assurer une maintenance de premier niveau
- Caractéristiques des véhicules de transport de marchandises
- Charger, décharger des marchandises, des produits
- Conduire un véhicule routier
- Définir un itinéraire en fonction des consignes de livraison
- Lecture de plan, de schéma
- Mécanique poids lourds
- Organiser ou contrôler le chargement des marchandises dans le véhicule
- Réaliser le chargement/déchargement d'un véhicule manuellement ou à l'aide d'engins non motorisés de manutention
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Réglementation du transport de marchandises
- Règles et consignes de sécurité
- Transporter des marchandises
- Utilisation de matériel de navigation
- Vérifier la présence et la conformité des documents de bord et de transport

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve de réactivité
- Gérer son stress

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance](#).